

REGLEMENT INTERIEUR WELL & FIT

113 boulevard Emile Zola - 54520 LAXOU

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCES

La présentation de la carte d'abonné est obligatoire pour accéder au centre.
L'accès est interdit à toute personne de moins de 16 ans même accompagnée.
Les mineurs de plus de 16 ans doivent être accompagnés par le responsable légal lors de leur premier accès pour signature d'une autorisation parentale.
En cas de perte ou de vol d'un abonnement nominatif, l'utilisateur pourra se faire délivrer une nouvelle carte moyennant une participation forfaitaire de 10 €.
Le responsable du centre pourra interdire l'accès à toute personne en état de malpropreté ou d'ébriété ou présentant des plaies ou affections cutanées susceptibles de se propager en milieu humide.
Le WELL&FIT est sous vidéo surveillance conforme au texte de loi n°95.7 du 21/01/1995 décret n°961236 du 17/10/1996

ARTICLE 2 : HORAIRES ET ACTIVITES

Les activités sont définies par un planning qui peut être modifié à tout moment pour raison de santé du personnel enseignant, ainsi que les horaires pour des raisons de saisonnalité.

ARTICLE 3 : TENUE ET COMPORTEMENT

L'accès aux salles n'est autorisé qu'aux personnes en tenue décente, appropriée à la pratique sportive en salle ou à l'utilisation des appareils. Ce critère est soumis à l'appréciation du personnel du centre de remise en forme.
Les chaussures de sport doivent être adaptées aux activités, à semelles antidérapantes et propres (pointes et crampons exclus) les semelles noires sont interdites.
Les cordons, ceintures, etc..., et tout vêtement ou objet susceptibles d'être entraînés par le fonctionnement des appareils est prohibé.
Les accès aux sorties de secours doivent être libérés en permanence.
Tout usager troublant par son comportement le bon déroulement des séances et la tranquillité des autres usagers pourra se faire exclure de l'installation avec résiliation de son abonnement et sans aucun remboursement.
Le personnel du centre est tenu de faire respecter les consignes de sécurité et le bon fonctionnement de l'équipement. Tout comportement irrespectueux (agression verbale ou physique) à son encontre entraînera la résiliation du contrat d'abonnement de l'utilisateur, sans aucun remboursement.
Il est interdit :
De fumer
De boire ou manger en dehors des espaces réservés à cet effet.
D'apporter, vendre ou consommer des boissons alcoolisées.
D'abandonner au sol des papiers, emballages et débris divers.
Les bouteilles et flacons de verre sont interdits
De prendre des photos ou des films portant atteinte à la vie privée des personnes présentes.

ARTICLE 4 : VESTIAIRES ET OBJETS PERSONNELS

Les opérations d'habillage-déshabillage doivent être effectuées dans les vestiaires.
Des casiers qui ne font pas l'objet d'une surveillance particulière, sont mis à la disposition de l'utilisateur pendant la pratique de l'activité. Ils doivent être cadenassés par ses soins et vidés obligatoirement avant la sortie de l'équipement.
L'utilisation des casiers étant sous la seule responsabilité de l'adhérent, celui-ci renonce à tout recours à l'encontre de WELL&FIT pour tout vol ou tout dommage qu'il pourrait subir de ce fait. L'adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus par le dépôt d'objets de valeur dans les vestiaires communs.
Chaque soir, à la fermeture du centre, tous les casiers seront ouverts et vidés par le personnel, sans garantie pour les utilisateurs concernant leurs effets personnels.
Tout objet ou vêtement non réclamé sous huitaine sera évacué du centre.
Aucun recours ne pourra être exercé contre WELL&FIT pour des objets égarés ou volés dans l'établissement.

ARTICLE 5 : HYGIENE ET PROPRETE

Il est interdit de s'entraîner torse nu ou pieds nus dans l'établissement.
L'usage d'une serviette lors de l'entraînement en salle est exigé pour éviter le contact des appareils avec la peau.
Tout appareil doit être essuyé ou nettoyé par son utilisateur de façon à permettre l'usage normal par celui qui lui succède.
Les équipements sont répartis en zone sèche (salles de cardio-musculation et RPM, salles de cours) et en zone humide (piscine, sauna, douches). Le passage d'une zone à l'autre implique impérativement un passage aux vestiaires et aux douches.

ARTICLE 6 : UTILISATION DU MATERIEL

La mise en œuvre des appareils se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur.
Celui-ci doit connaître le mode d'emploi des appareils qu'il envisage d'utiliser et s'y conformer scrupuleusement. Dans le cas contraire, avant l'utilisation de l'appareil, il doit se rapprocher d'un professeur du centre pour prendre connaissance de son mode d'emploi et des recommandations à respecter lors de son utilisation.
Les appareils doivent être utilisés avec soin et ne pas être surchargés, ni déplacés.
Les poids, sangles ou haltères doivent être soigneusement rangés après utilisation.
Les barres des appareils libres doivent être déchargées après utilisation et rangées ainsi que les disques sur les râteliers.
Tous les appareils doivent être remis en position d'arrêt.
L'utilisation des appareils doit se faire en alternance avec les autres usagers et en période d'affluence, l'utilisation des appareils de cardio-training pourra être limitée à 30 minutes.
Il convient de mentionner au responsable du centre tout problème lié à un appareil d'entraînement.
L'emprunt de matériel est strictement interdit.

ARTICLE 7 : COURS COLLECTIFS

Le WELL&FIT se réserve le droit de modifier en tout temps les horaires, le type et le nombre total de cours. Les cours collectifs sont assurés dès le second participant et l'accueil dans les salles est limité à la capacité maximale autorisée. L'accès sera refusé si le nombre de participants a atteint le quota réglementaire. En cas d'indisponibilité durable de l'éducateur et d'impossibilité pour WELL&FIT de pourvoir à son remplacement, celle-ci sera tenue de suspendre ou résilier les contrats d'abonnement.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

Les salissures, détériorations et dégradations sont à la charge de leur auteur.
Les personnes ayant causé des détériorations aux matériels ou installations seront contraintes d'acquitter le montant de leur remise en état.
Toutes les activités pratiquées en salle ou l'utilisation des appareils de musculation ou de cardio-training peuvent comporter des risques.
L'utilisation des appareils s'effectuant sous la responsabilité exclusive du pratiquant. Le WELL&FIT décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel consécutif à une utilisation non conforme des installations et du matériel, au non-respect des règles de sécurité, à des plans d'entraînement ou à une surestimation par l'utilisateur de sa condition physique. Elle ne pourra non plus être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

ARTICLE 9 : SAUNAS

L'utilisation se fait sous la surveillance exclusive de l'utilisateur. Aucune surveillance spécifique n'est assurée. Certaines pathologies ou affections telles que pathologies cardio-vasculaires, affections respiratoires, affections cutanées, plaies, contre indiquent l'usage des installations.
En cas de doute pour l'utilisateur, un avis médical doit être sollicité avant toute utilisation.
Il est interdit pendant les périodes de menstruation ou de grossesse de la femme.
Les utilisateurs doivent prévoir de s'hydrater suffisamment avant et après la séance.
En cas de vertiges, malaise ou saignement de nez, l'utilisateur préviendra immédiatement le responsable ou l'accueil qui pourra alerter les services d'urgence si besoin.
Tout déplacement en zone humide doit être effectué avec précaution afin d'éviter une chute. La séance ne doit pas excéder 5 mn pour les débutants et 20 mn pour les habitués.
Pour des raisons d'hygiène :
L'utilisation d'une serviette est obligatoire dans le sauna pour éviter tout contact entre la peau et les installations.
Il est obligatoire de prendre une douche avant et après l'utilisation du sauna. La lecture de journaux ou revues pouvant occasionner des tâches d'encre sur le bois est interdite.
L'épilation, rasage du corps, l'utilisation de produits de soin corporel, de gants de gommage etc.... sont interdits.

ARTICLE 10 : PISCINE

L'accès à la piscine ne peut se faire qu'en présence du maître-nageur.
Tout déplacement en zone humide doit être effectué avec précaution afin d'éviter une chute
Une douche savonnée est obligatoire avant d'entrer dans la piscine, il est recommandé d'avoir des claquettes.
Seul le maillot de bain est autorisé à la piscine, les shorts, les linguines, les combinaisons de plongée etc...sont formellement interdits.

TOUT MANQUEMENT A L'UNE DE CES REGLES POURRA ENTRAINER UNE EXCLUSION DEFINITIVE OU TEMPORAIRE DE L'ESPACE REMISE EN FORME